



Département de la Haute Corse

Commune de LAVATOGGIO

**Arrêté ordonnant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision de la carte communale et sur la mise à jour des zonages d'assainissement et eaux pluviales.**

Le Maire de Lavatoggio

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-11, L.153-34, L.103.2, L.103-2 et L.153-19 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, R123-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 prescrivant la mise en révision de la carte communale, et définissant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 août 2019 arrêtant le projet de mise à jour des zonages d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales ;

Vu les avis des Personnes Publiques associées et consultées ;

Vu l'ordonnance n° E21000019/20 en date du 05 mai 2021 de M. le Président du Tribunal Administratif de BASTIA désignant Madame Carole SAVELLI, en qualité de Commissaire Enquêteur ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Il sera procédé à une enquête publique conjointe sur les dispositions du projet de révision de la carte communale arrêté de la commune de LAVATOGGIO, et du projet sur la mise à jour des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, pour une durée de 32 jours, du 17 décembre 2021 à 8h30 au 17 janvier 2022 à 16h30 inclus.

**Article 2 :** Madame Carole SAVELLI, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de BASTIA, ainsi que Monsieur Serge SAVIGNONI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 3 :** Les dossiers relatifs au projet de révision de la carte communale et au projet sur la mise à jour des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux seront déposés à la mairie de LAVATOGGIO, pendant 32 jours consécutifs, du 17 décembre 2021 à 8h30 au 17 janvier 2022 à 16h30 inclus, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à savoir :

-Lundi et mercredi de 13h30 à 16h30

-Jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

Les dossiers d'enquête publique seront également consultables durant l'enquête publique sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de LAVATOGGIO durant les jours et heures habituels d'ouverture et sur les registres dématérialisés (adresses article 4).

Toute personne pourra, à sa demande préalable, mais à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie pendant la durée de l'enquête.

**Article 4 :** Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées dans les deux registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur déposés à la mairie de LAVATOGGIO selon les modalités de l'article 3. Elles pourront également être envoyées par lettre recommandée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Lavatoggio.

Les observations pourront également lui être envoyées par voie dématérialisée aux adresses dédiées suivantes :

Directement et préférentiellement sur les registres dématérialisés aux adresses suivantes :

-Pour la révision de la carte communale : <https://www.registre-dematerialise.fr/2798>

-Pour les zonages d'assainissement et eaux pluviales : <https://www.registre-dematerialise.fr/2799>

Les observations du public sont consultables et communicables pendant toute la durée de l'enquête selon l'article 3.

Les observations pourront également être transmises via les adresses mail suivantes :

Pour la carte communale : [enquete-publique-2798@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2798@registre-dematerialise.fr) ;

pour les zonages d'assainissement et des eaux pluviales : [enquete-publique-2799@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2799@registre-dematerialise.fr)

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur les registres dématérialisés et donc visibles par tous.

Les dossiers d'enquête publique sont téléchargeables sur les registres dématérialisés.

**Article 5 :** Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de LAVATOGGIO pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Pour la révision de la carte communale :

-Vendredi 17/12/2021 de 8h30 à 11h30

-Lundi 10/01/2022 de 8h30 à 11h30

-Lundi 17/01/2022 de 13h30 à 16h30

Pour l'actualisation du plan de zonage d'assainissement et du zonage pluvial :

-Vendredi 17/12/2021 de 13h30 à 16h30

-Lundi 10/01/2022 de 13h30 à 16h30

-Lundi 17/01/2022 de 8h30 à 11h30



**Article 6 :** A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dès réception des registres et documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, Monsieur le maire de LAVATOGGIO et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le maire de LAVATOGGIO disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

**Article 7 :** Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le maire, le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de BASTIA.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de LAVATOGGIO, sur les registres dématérialisés (définis à l'article 4) pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

**Article 8 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département de Haute-Corse : l'Informateur Corse Nouvelle et Le Petit Bastiais.

Cet avis sera affiché notamment en mairie et publié sur les sites habituels de la commune.

**Article 9 :** Copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de Haute-Corse
- Madame le commissaire enquêteur
- La direction Départementale des Territoires

Fait à LAVATOGGIO le 22 novembre 2021

Le Maire,  
François Mathieu CROCE

